

Contrats de Projets Etat – Régions 2014 - 2020

Volet « innovation, filières d'avenir et usine du futur »

Le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre de nouveaux contrats de plan État-Régions couvrant la période 2014-2020. Ces engagements constituent un outil privilégié en faveur du développement des territoires, de l'emploi et de l'investissement pour l'avenir de la France.

Le CPER constitue un des outils de concertation entre les différents partenaires financeurs et acteurs académiques, scientifiques et socio-économiques. Il doit s'inscrire en complémentarité et en convergence avec les autres dispositifs de financements existants (bpiFrance, caisse des dépôts, autres moyens d'intervention budgétaire de l'Etat, fonds structurels européens, etc.).

Dans le cadre de la future génération, un partenariat équilibré sera recherché avec les Régions mais aussi les autres niveaux de collectivités territoriales basé sur une stratégie intégrant des enjeux d'intérêt national et valorisant par ailleurs, les spécificités de chaque région. Cette contractualisation orientera l'action publique à moyen terme, garantira une bonne lisibilité de cette action auprès des acteurs économiques dont les entreprises, ainsi qu'auprès des acteurs locaux et justifiera une mobilisation et une cohérence d'action entre l'Etat et les régions. Les CPER doivent participer à la mise en œuvre d'une politique plus cohérente et plus incisive visant une articulation plus efficace des différents domaines d'intervention de l'Etat et des régions.

Au titre des cinq thématiques proposées pour la future contractualisation figure le domaine de l'innovation, des filières d'avenir et de l'usine du futur dont les politiques relèvent du ministère du redressement productif, mais également des ministères du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, de la recherche et de l'enseignement supérieur notamment.

1. Objectifs

Sur le volet « innovation, filières d'avenir et usine du futur », la contractualisation recherchera une mise en cohérence des politiques publiques en veillant à la coordination des interventions de l'Etat et des régions pour les objectifs suivants :

1) Mettre en œuvre une politique de filières territorialisée visant à accompagner les filières confrontées à des mutations fortes, à renforcer les filières bien positionnées aujourd'hui et à identifier l'émergence de nouvelles filières. Cette politique de filières exploite l'ensemble des leviers de politiques publiques disponibles de l'Etat et des Régions : soutien à l'innovation, développement et mobilité des compétences, commande publique, pôles de compétitivité, groupements d'entreprises et investissements mutualisés, soutien au développement international des entreprises.

Ces politiques de filières territorialisées s'appuieront notamment sur les contrats stratégiques de filières élaborés dans le cadre du conseil national de l'industrie et, au niveau régional sur les travaux des comités stratégiques de filière régionaux.

2) Accompagner le développement de l'usine du futur plus performante, plus intelligente, plus respectueuse de l'environnement et plus soucieuse de la qualité de vie au travail qui contribuera à dynamiser l'économie locale. Il conviendra de favoriser les initiatives permettant de développer :

- l'optimisation, la modernisation et la mise en place de nouveaux modes de production plus sophistiqués qui repensent l'interface homme-machine (robotisation, amélioration de l'efficacité des procédés, logistique, etc.),
- l'industrialisation d'innovations technologiques,
- le développement à l'export,
- l'économie circulaire (recyclage et valorisation des déchets),
- l'économie fonctionnelle (optimisation de la valeur d'usage en augmentant la durée d'utilisation et en réduisant la consommation de ressources),
- la dynamique de clusters qui est de nature à intensifier les liens et les flux entre entreprises, voire à mettre en commun des besoins (intrants, logistique, énergie) et donc à renforcer leur ancrage territorial,
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des usines et la production d'énergie renouvelable,
- les innovations vertes susceptibles de limiter leur impact sur l'environnement.

3) Soutenir l'innovation dans les entreprises :

- à travers les instruments de financement des projets innovants,
- par une orientation accrue vers le soutien à l'industrialisation et à la mise sur le marché des nouveaux produits/services et procédés, un soutien à l'innovation par les services et les usages,
- par le soutien des démarches visant à la mise en place de nouvelles méthodes d'organisation et de commercialisation : modèle économique, formation, design, marketing, intérêt social, etc.

Ces objectifs s'inscriront dans le cadre fixé par le plan national pour l'innovation et dans le contexte de la stratégie européenne « Horizon2020 ». L'accent sera mis sur l'amélioration de la coordination des politiques publiques en faveur de l'innovation sur un territoire (suivi, évaluation, articulation de la politique régionale avec les politiques nationales et européennes).

4) Encourager la diffusion de la culture de l'innovation au sens large dans le monde de l'entreprise particulièrement au sein des PME/PMI, mais aussi dans le monde de l'enseignement

5) Soutenir le financement des PME et ETI, dans le contexte de la création de la Banque Publique d'Investissement, dont les régions président les comités régionaux d'orientation.

6) Anticiper l'évolution des besoins des entreprises en termes d'emploi et de compétences, afin de faciliter le développement d'une gestion le plus en amont possible des mutations. L'objectif est de privilégier une approche fondée sur l'anticipation et la prévention. Cela suppose :

- en premier lieu, de développer des démarches prospectives nationales et territoriales, en mobilisant notamment les travaux des observatoires de branche et ceux des observatoires régionaux emploi-formation,
- puis, d'élaborer et de mettre en œuvre des actions d'anticipation sectorielles et territoriales facilitant l'orientation et la reconversion des actifs vers les métiers et secteurs en développement. Ces actions menées étroitement avec les entreprises sur les territoires peuvent porter autant sur des actions communes de gestion territoriale des emplois et des compétences, mais peuvent également faire le lien sur le territoire avec l'offre de formation initiale et continue.

7) Encourager les **Initiatives Territoire Catalyseur d'Innovation** : ces initiatives se traduiraient par des projets pilotes ou démonstrateurs à grande échelle, permettant la mise sur le marché de solutions existantes qui visent le développement des territoires, en prenant en compte leurs besoins, leurs spécificités et leurs enjeux en matière d'innovation et d'emploi.

2. Eléments de contenu

Vous veillerez à faire émerger une vision partagée et intégrée de l'ambition et des enjeux en matière d'innovation, de filières d'avenir et d'usine du futur pour le territoire régional qui conduira à l'identification de projets structurants dans ces domaines, à la définition de la gouvernance territoriale de l'écosystème de l'innovation et les objectifs qui doivent guider l'ingénierie financière déployée.

Les projets structurants, choisis pour leur capacité à mobiliser les régions, seront au service d'une politique industrielle forte porteuse d'emploi et participant au redressement du pays.

Ils seront axés sur les priorités européennes, nationales et régionales en matière d'innovation, notamment celles inscrites dans l'agenda stratégique Europe 2020 ; dans un souci d'efficacité, le couplage avec les programmes européens - fonds structurels et programme cadre Horizon 2020 - sera recherché.

Les projets présenteront une dimension stratégique, reposeront sur des analyses conduites par l'ensemble des partenaires et identifiant les besoins prioritaires. Ils pourront notamment s'appuyer sur les travaux conduits dans le cadre de l'élaboration des stratégies régionales de Spécialisation Intelligente (S3). Ces stratégies sont une condition ex-ante des futurs règlements européens pour les objectifs thématiques 1 et 2 de la nouvelle politique de cohésion et ont pour objet d'identifier pour chaque région, les domaines d'activité stratégiques sur lesquels seront prioritairement fléchés, au niveau régional, les financements européens (FEDER, FEADER, FSE) de la période 2014 – 2020.

Pour février 2014, vous présenterez un document de synthèse d'une quinzaine de pages synthétisant l'ambition et les enjeux auxquels sont confrontés le territoire régional en matière d'innovation, de filières d'avenir et d'usine du futur et valorisant les projets clés du territoire en la matière. Ce livrable sera réalisé en concertation avec les services déconcentrés de l'Etat, le Conseil régional et les collectivités territoriales. Il comprendra :

1/ une synthèse des enjeux du territoire reposant sur :

- le diagnostic stratégique territorial réalisé en préparation de la prochaine programmation européenne, le diagnostic territorial réalisé dans le cadre du PIA et le diagnostic réalisé en préparation de la S3 ;
- des éléments cartographiques valorisant les atouts du territoire et points d'appui stratégiques en matière d'innovation et qui mettront en évidence la cohérence des dispositifs de soutien à l'échelle régionale. Il ne s'agit pas ici de faire une cartographie exhaustive des acteurs mais de favoriser la lisibilité de l'écosystème régional innovant, en valorisant les points d'appui stratégiques du territoire en matière d'innovation et en les rendant visibles :
 - la cartographie des principaux dispositifs de soutien à l'innovation au niveau régional qui ont un fort impact territorial et offrent des opportunités fortes de développement local (pôles de compétitivité, IRT, IEED, SATT, les plateformes mutualisées d'innovation et les démonstrateurs industriels et technologiques, etc.),
 - la cartographie des filières régionales stratégiques, déclinaison régionale des travaux engagés par les comités stratégiques de filières,

- ainsi que des domaines d'activités stratégiques identifiés dans le cadre de la préparation de la S3, précisant les grands inducteurs (entreprises, laboratoires, universités, écoles, etc.) sur lesquels s'appuie chaque filière et le poids qu'elle représente (nombre et pourcentage des emplois, nombre et pourcentage des entreprises) ;

2/ la description de la gouvernance territoriale mise en place sur l'écosystème de l'innovation ;

3/ les enjeux en termes de financement de l'innovation et de l'économie sur le territoire, l'identification des outils de financement des entreprises sur le territoire (financement de l'innovation, dispositifs de garanties ou prêts, avances remboursables, prêts bonifiés, intervention en fonds propres à travers les fonds régionaux) et les orientations qui en découlent sur l'action de bpifrance ;

4/ les plans d'actions et projets phares du territoire et leurs modes de financement (PIA 2, FUI, fonds structurels européens, fonds régionaux, appel à projet « renforcement de la compétitivité des PMI et des filières industrielles stratégiques françaises, dispositifs EDEC/GPEC, etc.) :

→ Les volets régionaux des 34 plans de reconquête industrielle de la nouvelle France industrielle (voir annexe jointe),

→ Les plans d'actions régionaux concrets et adaptés à chaque filière permettant la construction de projets structurants portant une large ambition. Ces plans constituent la déclinaison de la stratégie industrielle du ministre du redressement productif et notamment des travaux engagés au niveau national par les comités stratégiques de filières, ainsi que la robotique et la silver economy,

→ Les projets phares des pôles de compétitivité dans le cadre des contrats de performance de la phase 3, notamment l'industrialisation des projets de recherche et de développement portés par les acteurs industriels et académiques de ces pôles, les actions RH portées par ces pôles, jusqu'à la conquête de marchés contribuant à renforcer la croissance et la création d'emplois.

→ Les actions structurantes des instituts de recherche technologique (IRT), des instituts d'excellence en énergies décarbonées (IEED), des démonstrateurs préindustriels en biotechnologies (et plus globalement l'ensemble des démonstrateurs industriels et technologiques), des plateformes mutualisées d'innovation, qui ont un fort impact territorial et offrent des opportunités fortes de développement local, basé sur la synergie entre acteurs d'un territoire.

→ Des projets portant sur le développement de l'usine du futur : démonstrateur, prototypage rapide, appui à la robotisation, à l'automatisation et à l'amélioration de l'outil productif des entreprises, industrialisation de nouvelles technologies, hyperconnexion des entreprises, développement à l'international, etc.

→ La liste des « quartiers d'activités numériques » et de « programmes d'accélération » à destination des startups et PME dans le but de soutenir le développement des écosystèmes et entreprises du secteur numérique et leur visibilité à l'international. Ces initiatives portées dans les territoires auront pour objectif d'accélérer la croissance des entreprises numériques en actionnant cinq leviers clefs :

- l'accès au capital ;
- l'accès aux talents (développement logiciel, marketing, design, commercial, etc.) et le partage

de leur expertise ;

- l'accès à l'expérience entrepreneuriale à travers du mentorat ;
- l'accès aux technologies et leur mutualisation commerciale ;
- l'accès aux marchés verticaux, en France et à l'international.

➔ La proposition d'actions de prospective territoriale et d'animation de l'offre de formation, associant les régions, mais également les partenaires sociaux, autour notamment des CARIF-OREF. Sur les aspects emploi-compétences, d'autres actions d'anticipation sectorielles ou territoriales sur le volet RH (dans le cadre notamment d'EDEC) pourront être mises en œuvre et soutenues..

Une annexe sur les « 34 plans de reconquête industrielle » accompagne la présente note

PROJET

